



www.limacs.fr

Règlement des Randos des Limacs'

Tout choix d'épreuve est ferme et définitif.

Chacun doit être couvert par une assurance responsabilité civile et restera seul responsable des accidents dont il sera auteur ou victime directement ou indirectement, et devra également posséder sa propre assurance accidents corporels et dommages matériels.

Chaque participant doit respecter scrupuleusement le code de la route sur l'ensemble des parcours.

Port du casque : "coque rigide" obligatoire.

Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur les randonnées balisées.

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants.

Les participants de moins de 18 ans devront se munir d'une autorisation parentale.

La randonnée traverse des propriétés privées : respectez ces propriétés mises gracieusement à notre disposition.

Un bon vététiste respecte l'environnement : merci de garder vos déchets et emballages dans vos poches. Vous trouverez des poubelles aux différents points de ravitaillements.

Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée.

Le parcours pourra être modifié, la randonnée neutralisée ou annulée sans préavis, par l'organisateur.

Le fait de s'inscrire implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.